



Inscription Ecole Julien Bodin Marigny-le-Lozon



Fiche de renseignements

année scolaire 2024/2025

ELEVE

NOM : _____ Prénom(s) _____ / _____ / _____ sexe M / F

Né(e) le : _____ lieu de naissance (commune, département) : _____

Niveau de classe : _____ Nationalité : _____

Adresse : _____ code postal _____ Commune _____

Joindre une copie du justificatif de domicile (facture d'électricité, téléphone... de - de 3 mois)

	NOM	Prénom	Date de naissance	Ecole Julien BODIN
frères et sœurs				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non
				<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Joindre une copie du livret de famille

Représentant légal 1

NOM d'usage : _____ NOM de jeune fille : _____ Prénom _____

Situation familiale : _____ Autorité parentale : oui non Profession : _____

Téléphone domicile	Téléphone portable	Téléphone travail	Adresse mail
			@

Adresse (si différente élève) _____

Représentant légal 2

NOM : _____ Prénom _____

Situation familiale : _____ Autorité parentale : oui non Profession : _____

Téléphone domicile	Téléphone portable	Téléphone travail	Adresse mail
			@

Adresse (si différente élève) _____

Informations périscolaires (cocher la réponse)

Restaurant scolaire	Garderie matin	Garderie soir	Etude surveillée	Transport scolaire
<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non

Joindre l'inscription au restaurant scolaire

Personnes autorisées à reprendre l'enfant à la fin des cours (à remplir impérativement pour les élèves de maternelle)

	Personne 1	Personne 2	Personne 3	Personne 4
NOM				
Prénom				
Lien avec l'enfant				

FICHE MEDICALE

Nb : Les enfants malades ne sont pas accueillis à l'école. Les enseignants ne sont pas autorisés à donner des médicaments. Cependant, pour les enfants souffrant d'une maladie chronique, un PAI (projet d'Accueil Individualisé) peut être mis en place à la demande de la famille.

Pour les enfants souffrant d'asthme, l'autorisation écrite des parents (manuscrite) et une ordonnance récente sont suffisantes. Toutefois, dans le cas d'affections sévères, il est préférable de se tourner vers le médecin scolaire pour l'élaboration d'un éventuel PAI.

Si votre enfant souffre d'une autre allergie, vous pouvez, si vous le désirez, nous la communiquer ci-dessous :

EN CAS D'ACCIDENT

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté vers les services de secours d'urgence de l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital que s'il est accompagné d'un de ses parents.

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique : _____ (pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans.)

Joindre une copie des pages vaccinations du carnet de santé.

Médecin traitant

NOM _____ n° de tél. _____ (adresse _____)

Soins extérieurs

Les demandes d'autorisation de sortie régulière (pendant le temps scolaire) pour un service de soins extérieurs sont à faire sur l'imprimé que vous demanderez à l'enseignant de votre enfant.

Autorisations (à remplir par les deux parents en cas d'adresses différentes en cochant la case)

Communication de l'adresse familiale

J'autorise l'école à communiquer mon adresse aux associations de parents d'élèves.

Représentant légal 1 oui non

Représentant légal 2 oui non

« Droit à l'image »

J'autorise les enseignants à filmer ou à prendre en photo mon enfant pendant une activité scolaire (y compris la « photo de classe » faite par un photographe professionnel)

Représentant légal 1 oui non

Représentant légal 2 oui non

Diffusion de représentations photographiques et d'enregistrements sonores

Il s'agit des photographies de votre enfant (au sein d'un groupe d'élèves) et des enregistrements sonores de sa voix illustrant des productions scolaires (site internet de l'école et cédéroms) à destination des familles et du personnel de l'Education Nationale (enseignants, conseillers pédagogiques, inspecteurs)

J'autorise la diffusion de photographies et d'enregistrements sonores de mon enfant

Représentant légal 1 oui non

Représentant légal 2 oui non

Je m'engage à vous signaler tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

Date : _____

Date : _____

Signature Représentant légal 1

Signature Représentant légal 2



Demande de dérogation
« enfant hors commune nouvelle »
Année scolaire 2024-2025



NOM et Prénom de l'enfant :

Date de naissance :

NOM et Prénom du représentant légal :

Adresse :

L'enfant était-il scolarisé l'an dernier OUI NON

Si oui, classe et école fréquentée en 2023-2024 :

MOTIF DE LA DEMANDE DE DEROGATION

Frère ou sœur inscrit dans l'établissement scolaire

Employeur sur Marigny-le-Lozon (**joindre un justificatif de l'employeur**)

Nom et adresse de l'employeur :

Autre motif à préciser :

Pour toute de dérogation, un courrier d'acceptation de la commune de résidence devra être jointe au dossier.

Date et signature

DECISION DU MAIRE DE MARIGNY-LE-LOZON

Inscription autorisée

sous réserve de l'acceptation de la commune de résidence

Inscription refusée

Motif :

Fait à Marigny-le-Lozon, le

Le Maire

Ce dossier d'inscription est à retourner complété, par mail à l'adresse accueil@marigny-le-lozon.fr ou à déposer à la mairie, avec l'ensemble des documents **avant le 31 mars 2024.**

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

✚ Possibilité de rencontrer, M. David BILLON, directeur de l'école, en prenant rendez-vous au 02.33.55.15.93

✚ Une porte-ouverte de l'école sera organisée dans le courant du mois de juin.

La commune de Marigny-le-Lozon collecte des données pour la scolarisation des enfants.

Les informations recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement pour recenser les enfants soumis à l'obligation scolaire résidant dans la commune ; recueillir les informations concernant l'inscription dans le cadre des obligations légales du code de l'éducation.

Catégories de données traitées

- Etat civil, identité, identification
- Vie professionnelle
- Vie personnelle
- Données de santé

Le dossier d'inscription prévoit, sauf mention contraire, le recueil obligatoire des données qui sont nécessaires au traitement de la demande. Le traitement ne prévoit pas de prise de décision automatisée.

Les personnes concernées sont les suivantes :

- Les représentants légaux des enfants
- Les enfants inscrits à l'école

Destinataires des données

- Le Maire et les élus
- La Mairie de la commune de résidence de l'enfant
- Les délégués départementaux de l'éducation nationale, Les assistants de service social, Les membres de l'enseignement
- Rectorat de l'académie de Normandie
- Le directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie

Durée de conservation :

- Les données sont conservées jusqu'à l'année scolaire au cours de laquelle l'élève atteint l'âge de seize ans.
- Les données sont immédiatement effacées lorsque le maire a connaissance de ce que l'enfant ne réside plus dans la commune.
- Les données peuvent être archivées entre 1 et 16 ans.
- Le sort final des données est la destruction

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le Délégué à la protection des données

- par courriel : vosdroits.dpo[@]manchenumerique.fr
- par courrier : Manche Numérique – Service DPO

235 Rue Joseph CUGNOT 50000 Saint-Lô.